

RÉSIDENCE 2020-2023

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)
Option sciences cliniques vétérinaires (#259012)

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES VIA LE VETERINARY INTERNSHIP AND RESIDENCY MATCHING PROGRAM (VIRMP) AVANT LE 9 DÉCEMBRE 2019 À 9 :00PM.

CONCENTRATION : CHIRURGIE – GRANDS ANIMAUX (MAJEUR ÉQUIN)

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1

DESCRIPTION :

La résidence est un programme de 2e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois), comprenant 108 crédits principalement sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en médecine vétérinaire. Le programme comporte une formation intensive en clinique. Les stages cliniques se font essentiellement dans l'option choisie. D'autres stages s'effectuent ou s'effectueront dans diverses spécialités afin de rencontrer les exigences de formation de l'*American College of Veterinary Surgeons*. Le résident participe aux examens des animaux admis en externe, en urgence et des patients hospitalisés. Il doit compléter un projet de recherche clinique. Le résident contribue à la supervision quotidienne des étudiants stagiaires et des internes du service de chirurgie équine. Il participe à des travaux pratiques offerts aux étudiants de 1^{er} cycle. Le résident participe au service de garde selon les modalités de l'Hôpital équin. Le résident a droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies par le directeur du programme et le secteur clinique auquel il est rattaché en fonction des besoins du secteur. Si le résident n'est pas de garde, il bénéficie des mêmes jours fériés que les professeurs cliniciens. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée au directeur de programme et à la vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la satisfaction du résident et de son comité conseil, le résident pourra s'associer à un programme de maîtrise.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat en médecine équine ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débuter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française

DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):

- Résidents permanents et citoyens canadiens résidant au Québec, citoyens français, citoyens belges francophones : +/- 5 000 \$ / an
- Résidents permanents et citoyens canadiens non résidant au Québec : +/- 12 000 \$ / an
- Autres nationalités : frais à confirmer – svp communiquer avec Mme Guylaine Delaunais guylaine.delaunais@umontreal.ca

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour les étudiants étrangers (à l'exception des citoyens français et belges francophones), veuillez contacter Mme Guylaine Delaunais guylaine.delaunais@umontreal.ca

RÉMUNÉRATION :

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année*
- 31 000 \$ /troisième année*

À ces montants s'ajoutent un montant de 3,6 % pour les avantages sociaux et de 3 % pour le paiement des jours fériés.

*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle du résident et de la Faculté.

Le résident dispose d'un montant total de 3 000 \$ pour participer à deux congrès dans sa spécialité au cours de ses années de formation. (montant maximal par congrès 2 000\$)

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME: 25 juin 2020 au 23 juin 2023

POUR POSTULER :

Les candidatures doivent être soumises via le Veterinary Internship and Residency Matching Program avant le 9 décembre 2019. Se référer au site internet pour plus de détails et compléter l'inscription : <https://www.virmp.org>

LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS :

Les résultats du match seront disponibles sur le site internet du VIRMP le **10 février 2020**.

Seul le candidat sélectionné devra compléter sa demande d'admission (frais de 102,50\$ CA) auprès de l'Université de Montréal. Si l'étudiant sélectionné est international, il devra fournir :

- une copie du passeport et
- les relevés de notes des études en médecine vétérinaire de chaque année spécifiant la moyenne cumulative avec le classement dans le groupe.